



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Courrier arrivé au C.D.G. le

30 JAN. 2012

0/10/AA

**ARRETE DU 24 JANVIER 2012 PORTANT OUVERTURE EN 2012 D'UN CONCOURS
EXTERNE, INTERNE et de 3^{ème} VOIE DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL
DE 2^{ème} CLASSE – Spécialités "Bâtiment, génie civil" et "Prévention et gestion des risques,
hygiène, restauration"**

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques en date du 24 janvier 2012, un concours externe, interne et de 3^{ème} voie de **TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE – Spécialités "Bâtiment, génie civil" et "Prévention et gestion des risques, hygiène, et restauration"** est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques en 2012 en convention avec les Centres de Gestion de la DORDOGNE (24), de la HAUTE-GARONNE (31), de la GIRONDE (33), des LANDES (40), du LOT ET GARONNE (47), des HAUTES-PYRENEES (65) et du TARN (81).

NOMBRE DE POSTES : 40 postes répartis ainsi :

SPECIALITE	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	CONCOURS 3 ^{ème} VOIE	TOTAUX
* Bâtiment, génie civil	6 postes	4 postes	2 postes	12 postes
* Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15 postes	10 postes	3 postes	28 postes
TOTAUX	21 postes	14 postes	5 postes	40 postes

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre état membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ;
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

- **au concours externe** : être titulaire d'un **diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III** ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ;
- **au concours interne** : être **fonctionnaire ou agent public** des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de la clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics** au 1^{er} janvier 2012.
- **au concours de 3^{ème} voie** : justifier, au 1^{er} janvier 2012, de l'exercice pendant une durée de **quatre ans au moins**, d'une ou de plusieurs activités professionnelles qui doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux territoriaux de 2^{ème} classe, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

EPREUVE ECRITE : en principe le **JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012** dans l'agglomération paloise ou bayonnaise

EPREUVE ORALE : en principe en **JANVIER 2013**.

.../...

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS :

du **20 MARS 2012** au **18 AVRIL 2012** (minuit)

- par **internet** en téléchargeant le dossier sur le site www.cdg-64.fr,
- par **voie postale** (le cachet de la poste faisant foi) auprès **du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques** - Maison des Communes - Cité Administrative - BP 609 - 64006 PAU CEDEX (joindre une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 250g et libellée aux nom et adresse du candidat),
- au **CDG 64** - Tél. : **05.59.84.59.45**.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les dossiers de candidature doivent être complétés, signés et renvoyés au plus tard le **26 AVRIL 2012 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) auprès **du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques - Maison des Communes - Cité Administrative - BP. 609 - 64006 PAU CEDEX**.
